

La préférence existentielle du déterminant "quelque"

Francis Corblin

▶ To cite this version:

Francis Corblin. La préférence existentielle du déterminant "quelque". L.M. Tovena. Déterminants en diachronie et synchronie, Projet ELICO Publications., pp.71-85, 2010. ijn_00540298

HAL Id: ijn_00540298

https://hal.science/ijn_00540298

Submitted on 26 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La préférence existentielle du déterminant "quelque"*

Francis Corblin Université Paris-Sorbonne & Institut Jean Nicod (CNRS-ENS-EHESS)

Résumé:

Cet article montre que les pronoms indéfinis (*quelqu'un*, *quelque chose*) du français ne peuvent pas être analysés comme PPI (Baker 1970) ni comme double NPI (Szabolcsi 2004).

On établit que les restrictions de portée concernant la négation et le non-fonctionnement dans les énoncés génériques de ces items ne peuvent se justifier qu'en leur prêtant une vocation pour l'existentiel, ce qui constitue un retour partiel à l'approche initiale de Russell (1905). L'article établit que cette vocation est une propriété lexicale du déterminant *quelqu*- du français.

This paper shows that the French indefinite pronouns (*quelqu'un*, *quelque chose*) can be analyzed neither as PPIs (Baker 1970), nor as double NPIs (Szabolcsi 2004).

It claims that the scope restrictions involving negation and the impossibility to get a generic interpretation of these items, can only be explained by assuming that they have a strong preference for existential readings, which can be seen as a qualified come back to Russell's (1905) view. The paper establishes that this preference is a lexical property of the French determiner *quelqu*-.

- B. Russell (1905) propose une analyse sémantique de l'anglais "some" qui revient à le traiter comme un quantificateur existentiel. Ainsi, une phrase comme "Some man is being obnoxious" serait analysée comme :
- 1. Il existe un x tel que x est un homme;
- 2. x est odieux.

Russell généralise sa proposition à l'anglais "a" et affirme qu'une "description indéfinie de forme an F is G" devient en logique classique la formule: " $\exists x Fx \land Gx$ ".

Cette analyse a été largement popularisée comme l'analyse classique des indéfinis. Le problème principal qu'elle soulève est qu'elle ne peut pas être généralisée à tous les emplois, et c'est un acquis de la sémantique dynamique (Kamp 1981, Heim 1982), d'avoir établi ce point avec rigueur. La conclusion assez généralement admise depuis les années 80, est que l'indéfini n'a aucune valeur de quantification, qu'il s'agit d'une forme très sous-spécifiée.

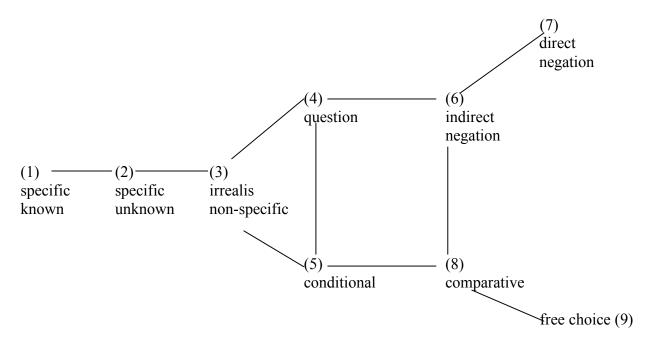
Dans le travail qui suit sur les "pronoms indéfinis" quelque chose/quelqu'un, nous opérons une sorte de retour partiel vers l'approche de Russell en établissant que les contraintes d'emploi sur ces formes ne peuvent être correctement captées qu'en leur prêtant une vocation existentielle. C'est cette analyse qui permet le mieux, selon nous, de justifier le comportement particulier de ces items à l'égard de la négation, fait bien reconnu dans la littérature et qui est à la base de leur analyse comme termes de polarité positive depuis Baker (1970). En outre, nous montrons que vue couvre également assez bien le fait, non noté dans la littérature, que ces formes n'admettent pas d'interprétation générique. Dans l'ensemble par conséquent, le présent travail soutient que les pronoms indéfinis ne sont pas des termes de polarité positive, ni des

^{*} A paraître dans un volume conçu dans le cadre du projet ELICO et édité par L. Tovena.

doubles termes de polarité (*Negative Polarity Items*) selon l'analyse de Szabolcsi (2004), mais des introducteurs de variable avec une vocation marquée pour le liage existentiel. Dans la mesure où ces "pronoms" indéfinis sont en fait construits à partir du déterminant *quelque*, nous montrons que cette préférence pour l'existentiel peut être considérée comme une propriété distinctive de cette unité lexicale.

1 Quelques différences entre quelque chose/quelqu'un et un N

Supposons qu'on accepte comme grille d'observation le tableau suivant dû à Haspelmath (1997) :



Carte implicationnelle des emplois pronominaux indéfinis d'après Haspelmath (1997 : 4).

Haspelmath distingue un certain nombre de contextes (protase de conditionnelle, comparatif, etc.) et de types d'interprétations (spécifique, non spécifique, choix-libre, etc.). Il propose une généralisation typologique selon laquelle si une langue distingue plusieurs formes de pronoms indéfinis, une forme donnée ne pourra être utilisée que pour des contextes de cette carte reliés par un trait. Nous ne discutons pas ici de cette hypothèse typologique, mais nous nous contentons d'utiliser cette carte comme une grille d'observation.

Les pronoms indéfinis du français tout comme les déterminants indéfinis n'ont pas de lecture "choix libre". Rappelons que l'on appelle ainsi des lectures illustrées par un exemple anglais comme "Pick any card" dans lesquels le choix d'une valeur pour vérifier l'énoncé est laissée au libre choix de l'interlocuteur. On confirme que les pronoms indéfinis n'ont pas cette valeur au moyen du test suivant :

- (1) Tu peux inviter un ami, mais pas n'importe qui.
- (2) Tu peux inviter quelqu'un, mais pas n'importe qui.

Ce test établit que l'on peut accepter une phrase avec *un* et *quelqu'un*, ans accepter pour antant la validité de cette phrase pour un choix quelconque de la valeur de la variable.

Mais *un N* et *quelqu'un* s'opposent fortement, et, assez curieusement, dans le contexte d'une "négation directe" dans la terminologie d'Haspelmath :

- (3) Je n'ai pas dit un mot
- (4) Je n'ai pas dit quelque chose

La différence est, très exactement, la suivante : en (3) "un mot" peut s'interpréter dans la portée de la négation, pour signifier "je n'ai rien dit"; en (4) "quelque chose" ne peut pas s'interpréter dans la portée de la négation pour signifier "je n'ai rien dit".

Les pronoms indéfinis, à la différence des déterminants indéfinis, doivent-ils alors être caractérisés comme des PPI, des termes de polarité positive comme le suggère Baker (1970)? Observons, comme on l'a souvent dit, que la symétrie par rapport à ce que l'on appelle des NPI (termes de polarité négative) est loin d'être parfaite. Un NPI doit être "légitimé" par un type de contexte particulier, ce qui signifie que la phrase n'est pas acceptable si l'item se trouve placé dans un autre contexte. Or, pour ce qui concerne les pronoms indéfinis, la seule description indiscutable est qu'une négation directe sélectionne une relation de portée entre la négation et la variable introduite par ces pronoms indéfinis : ce contexte impose que l'indéfini soit interprété comme un existentiel prenant portée sur la négation. Nous avons donc affaire à une relation de portée imposée (quelque chose doit prendre portée sur la négation) et non à une contrainte de légitimation qui se traduit, en cas de violation par une phrase agrammaticale.

Mais on pourrait étendre la notion de légitimation à la forme logique, ou à la représentation sémantique : il existerait dans la grammaire des termes définis par le fait qu'ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée d'une négation directe ("clause-mate negation"), qu'on appellerait des PPI. Ils seraient exclus de la zone (7) de la carte d'Haspelmath.

Une telle approche soulève au moins deux problèmes :

- 1. Il n'est pas toujours vrai qu'une négation directe exclut de prendre dans sa portée immédiate la variable introduite par un pronom indéfini. Ce point a été souligné notamment par Baker (1970), Jespersen (1917), Szabolcsi (2004), Corblin (2004).
- 2. Il existe d'autres relations de portée sans rapport avec la négation, dont les pronoms indéfinis (toujours à la différence des déterminants indéfinis) sont exclus; voir notamment Corblin (2009a).

Avant tout chose, il serait utile d'avoir une vue d'ensemble des distributions acceptables pour les deux items, et on peut utiliser pour ce faire la grille d'Haspelmath.

La figure 2 représente les configurations d'emploi accessibles à chacune des formes, déterminant et pronom.

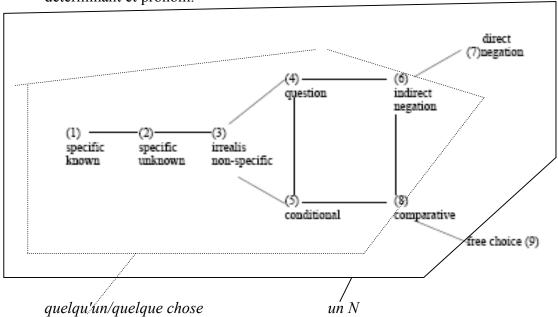


Figure 2 : zones d'emploi du déterminant et du pronom indéfini.

La figure 2 indique qu'à la différence de *un N, quelque chose/quelqu'un* ne peut pas s'interpréter dans la portée d'un opérateur comparatif. Si (5) est correct et ambigu, (6) n'admet que l'interprétation existentielle :

- (5) Ce singe est plus intelligent qu'un homme
- (6) Ce singe est plus intelligent que quelqu'un

Quelle propriété des comparatives pourrait être en cause? Nous savons que les comparatives légitiment les NPI, mais il est clair que la plupart des légitimeurs de NPI n'imposent pas de contrainte de portée sur les pronoms indéfinis. Considérons par exemple les interrogatives: elles légitiment les NPI (comme indiqué par (7)), mais admettent parfaitement d'avoir portée sur la variable introduite par un pronom indéfini, comme l'indique (8) qui n'impose rien quant à la portée :

- (7) Est-ce-que vous avez la moindre idée de ce qu'il a pu faire?
- (8) Est-ce que vous avez vu quelqu'un?

La propriété décisive des contextes comparatifs pourrait être qu'ils autorisent la variable introduite par un *déterminant* indéfini à être interprétée dans la portée d'un quantificateur *générique*. Il est vraisemblable que (9) s'interprète comme (10) :

- (9) Pierre est plus malin qu'un singe.
- (10) GEN x [(singe (x) \rightarrow (Pierre est plus malin que x)]

GEN représente en (10) le quantificateur générique "invisible" postulé initialement dans Krifka et al. (1995).

Si on admet qu'il s'agit de générique dans le cas des comparatives, on doit faire une autre observation plus générale : seul le déterminant indéfini *un N* admet les interprétations génériques, cette interprétation est exclue pour les pronoms indéfinis *quelqu'un/quelque chose* :

(11) Un homme est difficile à convaincre.

(12) Quelqu'un est difficile à convaincre. non-con

(13) Une chose n'a pas d'âme.

(14) Quelque chose n'a pas d'âme.

correct comme générique non-correct comme générique correct comme générique non-correct comme générique

On peut du moins maintenir cette généralisation si on entend "générique" au sens de général sans expression lexicale d'une quantification, c'est-à-dire réservé à des énoncés dont la généricité ne peut être expliquée qu'en ayant recours à un opérateur de généralisation non-lexical (quantificateur invisible ou "clôture universelle").

Dès qu'un opérateur de généricité explicite est présent, la phrase peut être générale :

- (15) Quelqu'un *peut* être difficile à convaincre.
- (16) Quelque chose a en général un prix.

Si (15) et (16) sont naturels, il semble indiscutable qu'ils le sont nettement moins quand on supprime le quantificateur explicite mis en relief.

Généralisation 1 : *quelqu'un/quelque chose* ne sont jamais interprétés dans la portée d'une quantification générique non exprimée lexicalement.

Cela complique singulièrement l'analyse de ces items : la notion de PPI signifiait que l'on devait mentionner crucialement la négation pour les définir, et qu'ils seraient une sorte d'image symétrique des NPI. Ce qu'on met en évidence ici, en revanche, c'est que les pronoms indéfinis se signalent par deux contraintes distinctives :

- ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée d'une négation locale;
- ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée du quantificateur GEN.

2 Les contraintes sur la négation vues de plus près

Les contraintes sur la portée de la négation restent à formuler avec précision. En effet, à première vue, *quelqu'un* ne peut pas s'interpréter dans la portée d'une négation. Mais cette observation ne vaut que pour les phrases simples, dans la mesure où il a été observé depuis longtemps qu'il est possible d'interpréter la variable introduite par un pronom indéfini dans la portée immédiate d'une négation dans des environnements plus complexes.

La classe des opérateurs en cause sont dits anti-additifs par Szabolcsi (2004). Pour le français, ils correspondent très exactement, en extension, aux opérateurs dits "négatifs" dans Corblin & de Swart (2004) : (ne) pas, aucun, personne, rien, ...sans.

Ils sont repérés en français par un faisceau de propriétés dont nous gardons ici seulement deux éléments pour mémoire : ils sont les seuls à légitimer la présence de "de" en position d'objet, et de "du tout".

- (17) Pierre n'a pas de pain (du tout).
- (18) Personne (du tout) n'a de pain.
- (19) Il a vécu sans manger de pain (du tout).

C'est bien l'ensemble de ces opérateurs qui n'admet pas, dans une phrase simple, de prendre portée immédiate sur la variable introduite par le pronom indéfini :

(20) Personne n'a mangé quelque chose impose l'interprétation existentielle

(21) Il est parti sans dire quelque chose id.

Par "portée immédiate", on doit entendre qu'on traite d'items lexicaux dans le domaine d'un seul et même verbe, et que ce qui est prohibé, c'est que la négation en question ait "directement" portée sur la variable indéfinie. Ainsi, l'énoncé (22) échappe à la contrainte; il est acceptable et admet très bien l'interprétation maximale de la négation :

(22) Pierre n'a pas toujours quelque chose à faire neg> toujours > variable indéfinie

La généralisation en cause est ainsi formulée dans Szabolcsi (2004) :

"Some-type PPIs do not occur within the immediate scope of a clausemate antiadditive operator [négation, FC]".

Mais comme observé par de nombreux auteurs (Baker, Jespersen, notamment), cette contrainte disparaît si l'opérateur négatif lui-même est dans la portée d'un autre opérateur, négatif en particulier, mais pas uniquement.

- (23) Je ne crois pas que Jean n'a pas dit quelque chose
- (24) Je suis surpris que Jean n'ait pas appelé quelqu'un.
- (25) Si Jean n'a pas appelé quelqu'un, il a eu tort.

La thèse de Szabolcsi est que tous les opérateurs qui légitiment les NPI ont ce rôle réparateur ("rescuers") ; ils vont rendre correcte l'interprétation dans la portée immédiate de la négation :

"Some-type PPIs do not occur within the immediate scope of a clausemate antiadditive operator [negation, FC] unless this antiadditive operator itself is in an NPI licensing context."

Il est vrai que tous les opérateurs de ce type lèvent la contrainte, y compris la négation ellemême. Considérons un contexte légitimeur de NPI comme *je ne crois pas que*...

(26) Je ne crois pas qu'il ait la moindre chance. légitimeur de NPI

Si dans le même contexte on insère une phrase qui serait autrement maladroite ou existentielle, elle devient parfaitement acceptable et admet sans difficulté l'interprétation de la variable dans la portée immédiate de la négation directe.

(27) Je ne crois pas qu'il n'a pas invité quelqu'un.

Mais, et je me sépare radicalement de Szabolcsi sur ce point, au moins pour les données du français, il semble que *n'importe quel opérateur* prenant la négation dans sa portée lève la contrainte.

La phrase (28), comme nous l'avons dit, ne peut avoir qu'une interprétation existentielle:

(28) Pierre ne mange pas quelque chose le matin incorrect si non existentiel

Si (28) est enchâssé dans le contexte "Il est fréquent que...", comme illustré par (29),

(29) Il est fréquent que Pierre ne mange pas quelque chose le matin.

La phrase résultante (29) est correcte, et autorise parfaitement que *quelque chose* s'interprète dans la portée de la négation. Cela est également vrai pour *quelqu'un* :

(30) Il est fréquent que Pierre ne passe pas ses vacances avec quelqu'un.

Or, un contexte comme *Il est fréquent que...* ne légitime pas les NPI, et il est facile de trouver d'autres contextes du même type :

- (31) Je suis certain que Jean n'a pas appelé quelqu'un.
- (32) Je sais que Jean n'a pas appelé quelqu'un.
- (33) Je suis certain que personne n'avait pris quelque chose pour diner.
- (34) Je suis certain que Pierre n'avait pas pris quelqu'un dans sa voiture.
- (35) Il y a beaucoup de gens qui ne vivent pas avec quelqu'un.

- (36) Je suis persuade que Pierre n'a pas dit quelque chose contre moi.
- (37) Je suis convaincu que Pierre ne dîne pas avec quelqu'un ce soir.
- (38) Pierre pourrait ne pas inviter quelqu'un.
- (39) Il faudrait que personne n'invite quelqu'un.

La conclusion que l'on peut tirer de ces observations est que la généralisation empirique de Szabolcsi n'est pas correcte : il est vrai que les légitimeurs de NPI lèvent la contrainte, mais ils ne sont pas les seuls à le faire, et du moins jusqu'à preuve du contraire, n'importe quel opérateur prenant la négation dans sa portée lève également cette contrainte.

Nous proposons de substituer à la formulation de Szabolcsi la généralisation 2 :

Généralisation 2 : Les pronoms indéfinis ne peuvent pas être interprétés comme variable x dans le contexte :

(NEG(x)...) NEG étant une négation de portée maximale.

C'est précisément la conclusion de Corblin (2004: 106) : "The *quelque* paradigm contributes a variable which cannot be interpreted in the scope of widest scope negation" .

Si cela est exact, l'ingénieuse thèse de Szabolcsi sur les PPI comme double NPI ne capte pas les données et cela doublement :

- 1) il n'est pas exact que les contextes salvateurs ont quelque chose à voir (en général) avec la légitimation des NPI;
- 2) cette approche ne prédit en rien a priori, que ces mêmes items aient des problèmes avec la généricité.

Une petite partie des données seulement est donc captée par la thèse des pronoms indéfinis comme doubles NPI.

Or, il semble que l'association de ces deux propriétés ne soit pas un accident propre au français, mais qu'elle soit vérifiée pour d'autres langues. L'association pronom indéfini/non-interprétation dans la portée d'une négation/aversion au générique serait, autrement dit, candidate pour fonder une classe naturelle.

Nous pouvons au moins répondre à la question "les pronoms indéfinis sont-ils des PPI?" en considérant ses deux facettes :

Si "être un PPI" signifie "doit être légitimé par un contexte ne comportant pas de négation (anti-additif)", les pronoms indéfinis ne sont pas des PPI.

Si "être un PPI" signifie "ne peut pas être interprété dans la portée d'une négation à portée immédiate", les pronoms indéfinis ne sont pas des PPI.

Les pronoms indéfinis ne sont donc ni des PPI ni des double NPI.

En les définissant comme PPI on ne donne pas une bonne idée de leurs problèmes réels avec la négation, et on ne parle pas du tout de leurs problèmes avec le générique. En les traitant comme double NPI, on ne rend pas compte du fait que n'importe quel opérateur privant la négation de son statut d'opérateur maximal autorise une interprétation de la variable correspondante dans la portée immédiate de cette négation.

3 Comment rendre compte des généralisations empiriques correctes?

Ce qui semble déterminant pour autoriser l'interprétation de *quelqu'un/quelque chose* dans la portée d'une négation, c'est uniquement le fait qu'un autre *quantificateur explicite* les prenne dans sa portée. Il ne faut pas, en somme, s'ils sont dans la portée d'une négation, que cette négation soit l'opérateur logique "le plus haut" de la phrase.

Pour ce qui concerne les interprétations à valeur générale, ce qui est prohibé, c'est uniquement l'interprétation dans la portée de ce qu'on traite pour l'indéfini régulier au moyen du quantificateur GEN, c'est-à-dire les génériques sans expression lexicale d'un quantificateur. En effet, on pourra avoir des phrases générales correctes dans les contextes suivants :

- (40) Si quelqu'un vit longtemps, il risque d'être malade.
- (41) Si un singe est plus malin que quelqu'un, il le domine.

La différence est que dans ces exemples un opérateur lexical identifiable (si...) est responsable de l'interprétation quantifiée universellement. Les génériques incompatibles avec les pronoms indéfinis sont uniquement les cas que les chercheurs traitent au moyen d'un opérateur générique invisible.

On pourrait formuler la contrainte de la manière suivante : si on doit opérer la clôture d'une variable libre (non dans la portée d'un quantificateur lexical) *quelqu'un* n'accepte que la clôture existentielle, et non la clôture associée au quantificateur GEN postulée pour le générique. En fait, on peut y voir un retour à l'idée initiale de Russell sous une forme légèrement modifiée, car cela revient à prêter à ces formes (et seulement à elles, non à tous les indéfinis), une vocation pour l'interprétation existentielle : *vocation* signifie que ces formes n'admettent que la clôture existentielle.

Schématiquement, les configurations exclues sont :

*(GEN (x)...) mais seulement $\exists x$, clôture existentielle.

*(NEG (x)...)

Comment expliquer le comportement particulier à l'égard de NEG et GEN? Ou bien négation et générique ont une propriété commune qui est à la source de la contrainte, ou ces deux contextes déterminent les faits observés pour deux raisons différentes.

NEG et GEN partagent-ils une propriété distinctive les séparant des autres quantificateurs? Il semble difficile de déterminer laquelle *a priori*, et cette voie de recherche n'est donc sans doute pas celle qui s'impose, du moins à première vue. ¹

Il semblerait donc plus plausible de considérer que NEG et GEN se comportent ainsi pour des raisons différentes.

3.1 Clôture existentielle et généricité

La notion de clôture existentielle a été introduite par Heim (1982) sous cette formulation, et par Kamp (1981) sous une forme légèrement différente. Il n'est pas inutile de rappeler ici le contexte de cette introduction, qui est le point de départ des sémantiques dynamiques.

Empiriquement, les données problématiques mises au centre de la discussion concernent les déterminants indéfinis (les pronoms indéfinis sont plus rarement considérés dans ces travaux). Le problème est que la thèse classique de Russell (les indéfinis *sont* des quantificateurs

¹ Pour quelques spéculations explorant cette voie, voir Corblin (2009a).

existentiels) est strictement incompatible avec les données observées dans certains contextes, et notamment dans les "donkey sentences" (Kamp, 1981). La solution proposée est une analyse des indéfinis comme formes "sous-spécifiées", sans contenu quantificationnel, qui se bornent à introduire des variables. C'est au contexte qu'il incombe de lier ces variables au moyen d'un quantificateur. Les quantificateurs lexicaux présents dans le contexte phrastique, et qui sont conçus dans cette tradition comme "non-sélectifs" (cf. Lewis 1975) permettent de lier les variables introduites par des indéfinis.

Ces approches dynamiques "ôtent" toute valeur existentielle inhérente aux indéfinis, mais doivent introduire des mécanismes spécifiques, car, qu'il y ait ou non dans la phrase des quantificateurs lexicaux, il est en général possible d'interpréter la variable introduite par l'indéfini dans la portée d'une quantification existentielle, laquelle n'est pas déclenchée par un opérateur lexical présent dans la phrase.

Heim (1982) introduit pour ce faire le mécanisme de "clôture existentielle". Ce mécanisme, de façon générale, considère toute variable introduite par un indéfini, et ouvre l'option de la lier par un quantificateur existentiel de portée maximale. Dans la version de la DRT introduite par Kamp (1981), une variable introduite par un indéfini peut être interprétée au niveau supérieur de la DRS, ce qui correspond sémantiquement à une interprétation existentielle (voir Corblin 2002).

Ce qu'on appelle "clôture existentielle" ici, après Heim (1982), c'est donc le mécanisme qui fait qu'une variable qui n'est pas interprétée dans la portée d'un quantificateur lexical du contexte, est automatiquement interprétée comme assertant l'existence d'un individu (référent de discours au niveau supérieur de la DRS).

En fait, cette analyse n'est pas tout à fait exacte en ce qui concerne les déterminants indéfinis, puisque ceux-ci peuvent aussi être interprétés comme génériques. Il a été proposé dans Corblin (2009 b) de traiter le quantificateur générique "invisible" comme un autre mécanisme de clôture, dit "clôture universelle". Comme l'interprétation existentielle en effet, le générique concerne l'indéfini, et produit une interprétation quantifiée sans intervention d'un quantificateur lexical.

Supposons que les *pronoms* indéfinis soient définis par une *sélection* de la clôture existentielle, par opposition aux *déterminants* indéfinis réguliers (*un N*) qui ne l'auraient que comme défaut. Si on ne partage pas notre analyse du générique comme type de "clôture", il suffit de dire que *quelqu'un* sélectionne la clôture existentielle, et n'accepte pas d'être dans la portée de l'opérateur invisible GEN. Ajouter ces éléments à la théorie dynamique classique revient seulement à considérer que les indéfinis ne sont pas *totalement* sous-spécifiés quant à leur "destin quantificationnel", et ont un lien particulier à l'interprétation existentielle, moins fort certes que ne le pensait Russell, mais moins négligeable que ne le supposent les théories dynamiques classiques.

Une telle approche prédit que dans le contexte d'un quantificateur lexical non-sélectif, pronom et déterminant indéfini ne se distinguent pas : la clôture existentielle est possible, l'interprétation dépendante est également accessible. Considérons, pour illustrer, les énoncés (42) et (43) :

- (42) Si vous voyez quelqu'un appelez-moi.
- (43) Si vous voyez un étudiant appelez-moi.

L'interprétation préférée de ces deux phrases est l'interprétation dépendante de la variable (si>quelqu'un/un). L'interprétation par clôture existentielle (il y a quelqu'un tel que si...), sans être exclue, est marquée, ce qui est attendu : la clôture consistant à restituer une interprétation en l'absence d'un marqueur lexical explicite sera toujours une option moins accessible. Il me semble particulièrement difficile de faire une différence à cet égard entre pronom et déterminant indéfini. Les jugements, d'après mes sondages, traitent les deux cas exactement

de la même manière. Nous ne postulons, dans notre analyse, aucune différence entre les deux opérateurs dans un tel contexte (présence d'un opérateur lexical explicite du contexte). La différence fondamentale est que seul le *déterminant* indéfini autorise un double jeu de clôture (existentiel/générique) :

- (44) Quelqu'un vit longtemps.
- (45) Un homme vit longtemps.

Seul (45) est un énoncé générique naturel. La propriété cruciale commune aux interprétations génériques d'indéfini et à la clôture existentielle des sémantiques dynamiques est qu'une variable se trouve liée dans la représentation sémantique par un opérateur qui n'est pas introduit dans la représentation par l'interprétation d'un item lexical (un quantificateur), mais en quelque sorte ajoutée par deux mécanismes généraux, disponibles dans toute la grammaire, et dépourvus de support lexical explicite.

De tels mécanismes ne sont en effet pas à l'œuvre spécifiquement pour les variables sur les individus. Dans une analyse des prédicats "à la Davidson", elle est également invoquée pour les variables d'éventualités. Une phrase comme "Il pleut", sans variable d'individu repérable peut être analysée comme l'affirmation d'existence d'une pluie, ou de manière équivalente, comme assertion qu'il existe un point du temps où il pleut. Elle peut également être utilisée pour affirmer qu'en général, ou de manière équivalente pour quasiment tous les points du temps, il pleut. Il est difficile de trouver dans cette phrase un lexème ou même un morphème responsable de cette dualité d'interprétation. Il faut bien noter que si on songeait à faire de la marque présent le porteur de ces interprétations, on aurait deux problèmes, au moins :

- 1. il faudrait en faire un porteur de signification ambigu, signifiant aussi bien la quantification générique que la quantification existentielle;
- 2. il faudrait considérer que la plupart des marqueurs temporels sont porteurs de la même dualité. En effet, des phrases comme "Il pleuvait", ou "Il a plu" présentent exactement la même dualité. S'il y a une telle dualité, elle est donc bien, comme on le suppose ici, "générale", et peut être traitée comme une ressource de la grammaire, non comme signification imputable à des items lexicaux particuliers.

Si, comme on le suppose après bien d'autres, ces deux mécanismes de "clôture" sont des constituants nécessaires de la grammaire, et qui doivent être admis indépendamment du problème spécifique que nous traitons, il n'est pas étonnant que des items lexicaux introducteurs de variables (pronoms et déterminants indéfinis) se définissent par rapport à eux, en stipulant, par exemple, que des deux opérations de clôture, ils en sélectionnent une et une seule.

En l'état, l'approche adoptée est stipulative; elle note un fait : seuls les déterminants indéfinis admettent une interprétation générique. Imputer ces faits à la "vocation" existentielle" des seuls pronoms indéfinis, n'est qu'une manière parmi d'autres, pour l'instant au moins, de noter ce qu'on observe. Il semble en revanche que cette approche en termes de "vocation existentielle" des pronoms indéfinis est bien de nature à intégrer dans une seule et même explication les contraintes curieuses et bien connues qui distinguent les relations compliquées entre pronoms indéfinis et négation.

3.2 Les contraintes sur la négation réinterprétées

Le second fait crucial à expliquer est le contraste :

(36) Personne ne dit quelque chose
(37) Pierre ne dit pas quelque chose
mal formé sauf si existentiel
mal formé sauf si existentiel

VS

(38) Tout le monde dit quelque chose existentiel ou dépendant
(39) Si quelqu'un ne dit pas quelque chose... existentiel ou dépendant

Il n'a sans doute pas été assez signalé dans la littérature que ces contraintes manifestées par les pronoms indéfinis sont réellement bizarres.

Si, comme dans le repérage initial de la propriété, il s'agissait de la simple sélection d'une relation de portée avec un quantificateur du contexte (négation), nous serions dans un cas connu. Les préférences de portée relative sont plutôt la règle entre quantificateurs. Les pronoms indéfinis auraient cette particularité de préférer la portée inverse quand ils sont dans la portée syntaxique directe d'une négation.

Mais, si on intègre les "exceptions" abondamment documentées dans la littérature (cf. supra), on obtient des configurations de données vraiment assez curieuses, et qui selon moi doivent même plutôt nous faire penser que la formulation de la règle comme "sélection de la portée inverse sauf exceptions" donne une image inexacte du phénomène, et ne peut conduire qu'à des reconstructions théoriques d'une grande complexité, comme celle que propose Szabolcsi (2004). Cela est encore plus net, si comme nous croyons l'avoir montré, au moins pour le français, n'importe quel opérateur supérieur est en mesure de lever la contrainte.

Peut-être vaudrait-il mieux, par conséquent, abandonner l'idée que les pronoms indéfinis se définissent au moyen d'une contrainte stipulant qu'ils ne peuvent pas s'interpréter dans la portée immédiate d'une négation, tant cette "règle" connaît d'exceptions.

Une solution simple serait de poser que la vocation existentielle des pronoms indéfinis implique qu'ils ne peuvent pas être interprétés dans la portée immédiate d'une négation de portée maximale. Que fait une telle négation en effet ? Elle asserte qu'il n'existe pas d'individu x tel que... Elle est, autrement dit, directement antagoniste à ce qu'on suppose être la vocation existentielle du pronom indéfini.

Dans cette approche, les pronoms indéfinis n'ont rien contre la négation (ils s'en accommodent très bien presque partout...) mais ont quelque chose contre la négation d'existence d'un individu, ce qui constitue une deuxième facette de leur vocation pour l'existentiel.

Cette proposition présente plusieurs avantages sur les analyses formulées dans la littérature antérieure :

- 1. elle est plus adéquate empiriquement, au moins au regard des données du français;
- 2. elle propose une unification sous le même chef de plusieurs contraintes remarquable et nonreliées jusqu'ici, sur les pronoms indéfinis (négation, comparatives et générique);
- 3. elle ouvre sur de nouvelles questions théoriques, car la notion de NPI et sa figure inversée PPI n'est plus donnée comme la clé de l'explication.

Notre proposition suppose que des introducteurs de variables sélectionnent ou excluent le type de représentation sémantique convoyé par la phrase dans laquelle ils figurent. En l'occurrence, l'utilisation d'un pronom indéfini indiquerait que toute interprétation "générale" implicite (par clôture générique) est exclue, et que l'existence d'individus du type doit être considérée dans la phrase (que la phrase ne peut pas être utilisée pour exprimer l'engagement du locuteur sur la non-existence d'individus du type dans le Modèle).

Le contraste avec les *déterminants indéfinis* mériterait d'être discuté sur la base de cette nouvelle caractérisation des pronoms indéfinis.

Traitons les deux classes (un et quelqu'un) comme deux paradigmes indéfinis lexicalement repérables. Nous avons alors une opposition classique entre un indéfini régulier, presque dépourvu de toute contrainte d'emploi et d'interprétation (un homme), et un indéfini "contraint", exprimant éventuellement des demandes de légitimation, et des préférences d'interprétation (quelqu'un).

Indéfini régulier	Indéfini contraint
Un homme	Quelqu'un

Mais nous avons ici une projection plus remarquable:

Indéfini régulier	Indéfini contraint
Déterminant indéfini	"pronom indéfini"

Autrement dit, c'est la forme dite "pronom indéfini" qui manifeste le plus de contraintes d'emploi.

Il faudrait naturellement d'abord discuter la notion de "pronom indéfini", acceptée sans discussion depuis le début de cet article comme désignation conventionnelle de ces formes. En réalité, en français tout comme en anglais, le "pronom indéfini" manifestant les propriétés en cause est une association d'un *déterminant* indéfini (distinct du déterminant indéfini régulier, en français *quelque* opposé au déterminant régulier *un*) et d'une tête lexicale dont la sémantique oppose personnes et choses, existant souvent comme unité lexicale standard (cf. le contraste *quelque chose/une chose)*: *quelque chose, quelqu'un, quelque part*.

Indéfini régulier	Indéfini contraint
Déterminant indéfini régulier (un)	Autre déterminant (quelque) + chose/un/part

Dans ces pronoms indéfinis, l'association avec le terme porteur d'une catégorie sémantique basique, semble lexicalisée : il est difficile d'y ajouter des modificateurs, si cela est possible, sans "revenir" à une catégorisation de la forme comme déterminant ordinaire.

(40) J'ai demandé quelque petite chose. (*quelque chose évidente)

La première hypothèse serait que les contraintes de fonctionnement soient imputables à ce déterminant particulier (*quelque* en français, *some* en anglais). La seconde serait que ces contraintes tiennent au caractère "général" des catégories impliquées dans les "pronoms indéfinis", opposées à des unités lexicales particulières. La troisième serait que ces contraintes ne sont pas dérivables des composants du pronom indéfini, mais que celui-ci constitue une catégorie en soi, avec des propriétés spécifiques.

La dernière hypothèse est la moins intéressante, et ne devrait être considérée que si les autres échouent, une dérivation compositionnelle étant toujours théoriquement préférable. La seconde semble difficile à implémenter. Considérons donc la première. Elle revient à dire que ce sont les propriétés du déterminant *quelque* qui sont pertinentes pour expliquer le fonctionnement particulier de *quelqu'un/quelque chose*.

Pour le français, les contraintes sur le déterminant *quelque* sont bien, en ce qui concerne la négation, les mêmes que celles qui pèsent sur *quelque chose*. C'est du moins ce que j'ai essayé de montrer dans un précédent travail (cf. Corblin 2004). J'ai aussi montré qu'en outre, le pluriel *quelques* partage ces contraintes à l'égard de la négation, même si c'est sous une forme un peu moins forte.

Pour ce qui concerne l'interprétation générique, il faut sans doute distinguer singulier et pluriel. Au singulier, il semble que le générique ne soit pas accessible :

(41) Quelque animal vit longtemps générique non accessible

Rappelons que la propriété pertinente concerne le générique sans opérateur visible, non les interprétations produites par un quantificateur lexical. Ainsi (42) est une phrase générique possible :

(42) Quelque animal peut vivre longtemps. générique accessible

La différence tient à ce qu'en (42), la généralisation est obtenue par un quantificateur lexical explicite (le modal *pouvoir*), non par la vertu d'un opérateur gnérique invisible. Pour le pluriel, la discussion est plus compliquée. (Corblin 1987) indique que des énoncés génériques avec *quelques* sont possibles, si *quelques* est en contraste, comme en (43):

(43) Quelques dessins valent mieux qu'un long discours.

Même si ces contextes dans lesquels le générique est possible sont rares, ils montrent que le pluriel *quelques* tend à s'affranchir des contraintes sur le singulier.

Nous pouvons donc au moins considérer que les propriétés de *quelque chose*, et de *quelque N*, ont une large intersection comportant l'interdiction d'interprétation dans la portée d'une négation de portée maximale, et dans la portée d'un opérateur générique. Nous aurions donc affaire à une propriété associée à un déterminant indéfini particulier, *quelque*.

Mais un lecteur critique pourrait trouver curieux de caractériser *quelque N* en termes de "vocation existentielle", alors qu'il est par ailleurs marqué par de très fortes contraintes modales, à la différence de ce qu'on observe pour *quelque chose*. Le problème est, en substance, que (44) est très naturel avec une interprétation existentielle :

(44) J'ai invité quelqu'un à dîner ce soir.

En revanche, (45) est peu naturel :

(45) J'ai invité quelque collègue à dîner ce soir.

En d'autres termes, *quelque N* est associé à l'ignorance ou l'indifférence épistémique (cf. Corblin 2004, Jayez & Tovena 2005), ce qui n'est en rien le cas des "pronoms indéfinis" *quelqu'un/quelque chose*, ni d'ailleurs du pluriel *quelques N*.

Je ne pense pas que cela puisse aller à l'encontre de la présente hypothèse. Il est possible de définir une propriété constante de l'item lexical *quelqu*-, actualisée en tout contexte, et caractérisée ici comme vocation existentielle. Rappelons que cela n'implique aucune *préférence* pour une interprétation existentielle, mais simplement le fait que l'interprétation sous une négation de portée maximale est exclue, et que le quantificateur invisible GEN ne peut pas lier la variable introduite (seule la clôture existentielle est possible).

Des contraintes épistémiques spécifiques peuvent s'adjoindre à une *construction* de l'item lexical *quelqu*-, et ce serait le cas, pour moi, des contraintes épistémiques sur le singulier *quelque* +N. Ces contraintes préservent les propriétés du déterminant *quelqu*- (vocation existentielle); elles ne s'étendent à aucune autre de ses occurrences.

Nous résumons, pour finir notre proposition :

Les "pronoms indéfinis" (quelqu'un, quelque chose) se définissent par leur vocation existentielle, ce qui détermine deux propriétés :

- 1) S'il y a clôture en l'absence d'un quantificateur lexical, elle ne peut être qu'existentielle; l'opérateur générique invisible ne peut pas être utilisé pour lier la variable introduite : * (GEN x....);
- 2) Il n'y pas d'interprétation possible dans la portée d'une négation à portée maximale :
- * (¬x...). La négation à portée maximale est en effet une assertion de non-existence.

Ces propriétés, qui opposent pronom indéfini et déterminant singulier régulier (un), constituent l'identité lexicale du déterminant quelqu- (singulier) du français, et s'étendent à toutes ses occurrences (pronominales et non pronominales). Elles sont conservées, quoique de manière moins stricte dans la version plurielle du déterminant. Elles sont présumées indépendantes de la charge épistémique du déterminant singulier quelque, laquelle n'affecte pas les pronoms quelqu'un et quelque chose.

Références:

Baker, C. L. (1970). Double negatives, *Linguistic Inquiry*, 1:169–186.

Corblin, F. & de Swart, H. eds. (2004). *Handbook of French Semantics*, CSLI Publications, Standord.

Corblin, F. (1987) Indéfini, défini et démonstratif, Droz.

Corblin, F.(2002). Représentation du discours et sémantique formelle, P.U.F.

Corblin, F. (2004). Quelque. Dans Handbook of French Semantics, CSLI Publications, 99-109.

Corblin, F. (2009 a). La vocation existentielle des pronoms indéfinis, *Revue française de philologie*, Université de Belgrade.

Corblin F. (2009 b). The roots of genericity: plural definites and singular indefinites, Communication au colloque Genericity: meaning and uses, ENS, mai 2009.

Haspelmath, M. (1997). *Indefinite pronouns*, Oxford, Oxford University Press.

Heim, I. (1982). *The semantics of definite and indefinite noun phrases*. Doctoral Dissertation, University of Massachussetts at Amherst, Published in 1989 by Garland, New York.

Jayez, J. et L. M. Tovena. (2002). Determiners and uncertainty. Dans *Proceedings of SALT* 12, 71–111.

Jayez, J. & Tovena, L. (2005). Free-choiceness and Non Individuation, *Linguistics and Philosophy* 28, 1-71.

Jespersen, O. (1917). *Negation in English and other languages*, reprinted in Selected Writings of Otto Jespersen 1962, George Allen and Unwin Ldt.

Kamp, H. (1981). A Theory of Truth and Semantic Representation, Dans J. Groenendijk, T. Janssen, M. Stokhof (eds.). *Formal Methods in the Study of Language*. Amsterdam: Amsterdam Center, 277-322.

Krifka, M., Pelletier, F.J., Carlson, G., ter Meulen A., Chierchia, G., Link, G. (1995). *Genericity: an introduction.* Dans *The Generic Book, U. of Chicago Press.* 1-124.

Lewis, D. (1975). Adverbs of quantification, Dans E.L. Keenan (ed.), Formal Semantics of

Natural Language, Cambridge, Cambridge University Press.

Russell, B. (1905). On Denoting, Mind 14, 479-493.

Russell, B. (1919). *Introduction to Mathematical Philosophy*, London, George Allen and Unwin.

Szabolcsi, A. (2004). Positive polarity -- negative polarity, *Natural Language and Linguistic Theory*. 22/2, 409-452.